

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme Question écrite n° 76486

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le nouveau projet de révision de notre système de retraites qui tendrait à pénaliser, une fois de plus, les salariés. En 1993, la modernité s'annonçait à travers la réforme Balladur. Le résultat est une baisse de 20 % des pensions. Aujourd'hui, le Gouvernement a décidé du lancement d'un autre chantier retraite, mais c'est l'injustice qui semble de nouveau prévaloir. Allonger le départ légal à la retraite à 60 ans revient à faire fi des plans de licenciements massifs qui frappent des centaines de milliers de nos concitoyens de plus de 50 ans et les confinent à l'assurance chômage, puis aux allocations de fin de droits, sans jamais pouvoir retrouver un emploi. Aujourd'hui, seulement 45 % des salariés liquident leur retraite avec une carrière complète, demain, ils ne seront plus que 40 %. Retarder l'âge légal à la retraite, c'est amplifier ipso facto le nombre de salariés partant avec une carrière incomplète et une retraite amoindrie. Aujourd'hui, les revenus des retraités sont inférieurs d'un tiers à ceux des actifs. Demain, les retraités pauvres seront encore plus nombreux. La justice serait de financer le régime par une contribution des revenus financiers et des stock-options, elle serait de réformer l'assiette des cotisations, de faire cotiser la valeur ajoutée plutôt que les salaires. La justice serait de prendre en compte effectivement la « pénibilité du travail » et d'engager une réforme progressiste des retraites et des pensions. Elle souhaiterait donc connaître les pistes que le Gouvernement entend privilégier pour mener à terme ce nouveau projet de réforme.

Données clés

Auteur: Mme Odette Duriez

Circonscription: Pas-de-Calais (11e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 76486 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé: Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4186 Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)